COMMENT FAVORISER LE MAINTIEN ET/OU LE RETOUR À L'EMPLOI ?

CELLULE PDP APST37

Cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle

kézako ?

*Depuis la loi du **2 août 2021** qui vise à renforcer la prévention et la santé au travail, tous les Services de Prévention et de Santé au Travail sont tenus de mettre en place une **cellule de prévention de la désinsertion professionnelle**.*

Les objectifs et les modalités de fonctionnement de ces cellules PDP ont été détaillés dans l'instruction émise par la Direction Générale du Travail et la Cnam le 26 avril 2022.

COMMENT ÉVITER LA RUPTURE DU PARCOURS PROFESSIONNEL ?

LA CELLULE PDP APST37 EST À VOS CÔTÉS

SA COMPOSITION

Elle regroupe des professionnels aux compétences complémentaires :

- Médecins du travail,
- Infirmières santé travail,
- Assistants sociaux,
- Ergonomes,
- Psychologue du travail
- Assistantes des équipes pluridisciplinaires.

SES MISSIONS

Elle est missionnée pour :

- **Prendre en charge** le salarié lorsque son état de santé compromet son parcours professionnel;
- **Analyser sa situation** et **évaluer ses perspectives** socio-professionnelles de maintien en emploi;
- Proposer des **solutions adaptées** en fonction des moyens et dispositifs existants
- L'**accompagner** dans ses démarches
- **Mobiliser notre réseau** d'acteurs du maintien en emploi

VOUS ÊTES SALARIÉ ET, EN RAISON DE VOTRE ÉTAT DE SANTÉ, VOUS...

- *avez besoin d'un **aménagement de poste ou envisagez une réorientation professionnelle** pour poursuivre votre activité ?*
- *rencontrez des limitations physiques ou psychologiques rendant **l'exercice de vos fonctions difficile** ?*
- *faites face à d**es obstacles pour réintégrer votre environnement** de travail après une période d'absence ?*
- *ressentez des **incertitudes quant à votre retour au poste** dans les conditions actuelles ?*
- *vous interrogez sur **votre capacité à maintenir votre activité** à moyen ou long terme ?*
- ***craignez de perdre votre emploi** pour des raisons de santé ?*

VOUS ÊTES EMPLOYEUR ET VOUS...

- *vous interrogez sur **la nécessité d'aménager le poste ou d'adapter les conditions de travail** pour permettre au salarié de poursuivre son activité ?*
- *cherchez des solutions pour **soutenir un salarié qui rencontre des difficultés** récurrentes dans l'exécution de certaines tâches en raison de son état de santé?*
- *vous **inquiétez de la réintégration professionnelle d'un salarié** après des absences fréquentes ou des arrêts maladie prolongés?*
- *vous questionnez sur **la meilleure façon de soutenir un salarié** exprimant des doutes quant à sa capacité à reprendre ou maintenir son poste de travail ?*
- *vous demandez **comment accompagner un salarié** face à ses problèmes de santé ?*

VOUS AVEZ UN BESOIN ?

Contactez directement notre équipe, qui saura vous orienter.
Pour cela rien de plus simple :

Une adresse mail unique - **contactpdp@apst37.fr** accessible directement soit par le biais de notre formulaire de contact sur notre site internet www.apst37.fr

Un guichet unique au **02 47 37 66 76** - **choix n°3** : accès au Service Social et Maintien dans l'emploi : Prise de rendez-vous avec nos Assistants sociaux, Psychologue du travail et accompagnement pour la Prévention de la Désinsertion Professionnelle

NOTRE RÉSEAU DE PARTENAIRES LOCAUX POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS LES SITUATIONS DE MAINTIEN ET/OU DE RETOUR À L'EMPLOI

CAP EMPLOI 37 · agefiph · l'Assurance Maladie – Service social Centre-Val de Loire · Maison Départementale des Personnes Handicapées · Mon Conseil en Évolution Professionnelle

...

RESTEZ INFORMÉ(E)

02 47 37 66 76

www.apst37.fr

APST37 Service de Prévention et de Santé au Travail d'Indre-et-Loire

Pour plus d'informations et un souhait d'accompagnement, n'hésitez pas à nous solliciter.

Novembre 2024 - Service Communication APST37 - Droits réservés

2 Avenue du Professeur A. Minkowski
37171 CHAMBRAY-LÈS-TOURS CEDEX
02 47 37 66 76